



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_095

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : acquisition des terrains ROUX (B 707, B 842, I 46, I 47, K 327)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022_033bis du 15 mars 2022 donnant un avis favorable pour l'acquisition et la négociation des terrains Roux figurant au cadastre sous les numéros :

- B 707 : 6740 m²
- B 842 : 781 m²
- I 46 : 3473 m²
- I 47 : 12060 m²
- K 327 : 2355 m²

Il propose, sur la base des évaluations établies par la SAFER (0.29 € le m² pour les terres et prés ; 0.26 € le m² pour les bois), l'acquisition de ces terrains pour un montant global de 7 000 € afin de constituer des réserves foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à Messieurs ROUX Jean-Pierre et François des parcelles cadastrées B707, B842, I46, I47 et K327 au prix total de 7 000 € (sept mille euros).

AUTORISE Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, à signer l'acte notarié ou l'acte administratif correspondant.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX